

de la taxe foncière, élément important du programme électoral des conservateurs en 1979. Nous devons ensuite nous demander, si ces recettes allaient servir surtout à payer ce programme de déduction de l'intérêt hypothécaire et de la taxe foncière, où le gouvernement allait trouver les sommes nécessaires entre autres pour le fonds d'indemnisation. Si nous examinons bien les chiffres, nous constatons que le programme d'indemnisation, la taxe d'accise ou quel que soit le mécanisme utilisé par le gouvernement pour recueillir des recettes supplémentaires aurait dû subir des majorations spectaculaires. La taxe d'accise de 18c. avait été presque totalement affectée après la première année à la déduction des intérêts hypothécaires. Si nous examinons les extrapolations qui figuraient dans le budget conservateur, ce dernier prévoyait que le prix mondial du pétrole atteindrait \$32 le baril en janvier 1981. De fait, le prix mondial atteignait \$43. La taxe d'accise que les conservateurs auraient dû prélever aurait été d'environ \$2.15 le baril, représentait un coût supplémentaire imposé aux consommateurs.

● (2130)

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a parlé d'une réduction de 10c. le gallon qu'il aurait consentie aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux municipalités pour leur outillage ou le transport urbain. Il n'a pas dit qu'une taxe d'accise de 15c. le gallon aurait été imposée aux agriculteurs et aux pêcheurs. Pour la première fois de notre histoire, une taxe d'accise de 15c. aurait été prélevée sur la production de denrées alimentaires.

A mon avis, il faut signaler toutes ces choses. Un important fait nouveau s'est produit cette année: faute d'être parvenu à un accord avec le gouvernement de l'Alberta, le gouvernement fédéral a dû imposer un droit spécial de \$1.85 le baril pour compenser les réductions de 120,000 barils par jour.

Tout le monde parle sans se faire prier d'un accord sur les prix avec l'Alberta. J'ai mentionné tout à l'heure qu'à l'automne de 1979 le premier ministre de l'Alberta parlait déjà de réductions. Il ne s'adressait pas alors à un gouvernement libéral à Ottawa, mais au gouvernement conservateur récemment élu. Depuis six ou huit mois que cela traîne et malheureusement nous n'avons pas encore conclu d'accord comme je le souhaiterais.

Le programme énergétique national a pour objectif, entre autres, d'augmenter les recettes que le gouvernement tire de la production du pétrole de 10 à 24 p. 100. Si le gouvernement fédéral y parvient—ce que je souhaite—les recettes des provinces productrices baisseront de 45 à 43 p. 100. Et du même coup celles des compagnies pétrolières de 45 à 33 p. 100.

Peut-on imaginer un scénario plus difficile à réaliser? Certainement, les compagnies pétrolières comme Exxon et les sept géants vont partir en guerre jour après jour grâce à leurs services de relations publiques énormes et vont publier force communiqués de presse et ainsi de suite. De même, les provinces productrices vont se battre; elles veulent empocher chaque sou qu'elles peuvent.

Rares sont ceux ici, en tout cas pas de ce bord-ci, qui refuseraient d'accorder au gouvernement fédéral une part raisonnable des recettes pétrolières. Le chiffre de 24 p. 100 est certainement décent. Si le gouvernement parvient à l'imposer, les provinces productrices vont fermer leurs vannes. Les sept géants ainsi que les autres sociétés multinationales feront tout

après de la Chambre de Commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens et de tous les autres groupes de notre pays qui ont de l'influence pour ramener à 10 p. 100 la part revenant au gouvernement fédéral. Il ne serait pas surprenant que cela provoque une pénurie de capitaux ou que l'Alberta réduise sa production. Il faut s'attendre à ce qu'il y ait des heurts quand on s'oppose, pour des questions d'argent, à l'une des industries les plus puissantes et les plus prospères de notre pays. Les sociétés pétrolières vont cesser leurs activités et transporter leurs plates-formes aux États-Unis; les provinces productrices vont réduire leur production. L'histoire nous a appris que les provinces productrices ne cèdent jamais rien au gouvernement fédéral. Ce dernier ne cesse de verser des paiements de transfert toujours plus importants et d'accorder des points d'impôt dans toutes les négociations. Les temps sont difficiles, mais il importe que le gouvernement fédéral touche une part raisonnable des recettes provenant de ce secteur vital de l'activité économique.

L'autre détail que le député de Saint-Jean-Ouest n'a pas mentionné en parlant des hausses de prix rapides de ces derniers mois, outre les réductions imposées par l'Alberta, les hausses du cours mondial du pétrole et le taux de change de notre monnaie, c'est que dans le budget du 11 décembre 1979, il avait mis en place un barème prévoyant de relever le pétrole de \$4 le baril en 1980 puis de \$4.50 en 1981, 1982 et 1983. Il n'a pas dit que le 1^{er} janvier 1983 il prévoyait de porter le prix du pétrole à 75 p. 100 du cours mondial. Cela aurait provoqué un renchérissement considérable du prix de l'énergie cette année-là. De même, le 1^{er} janvier 1984, le prix du pétrole dans notre pays serait passé à 85 p. 100 du cours mondial.

Nous avons rejeté cette philosophie et déclaré que nous devrions adopter un régime de prix pondéré qui englobe notamment un juste prix pour le pétrole conventionnel canadien provenant du bassin occidental, un prix de référence de \$38 le baril pour pétrole extrait des sables bitumineux et des huiles lourdes, indexé sur l'indice des prix à la consommation ou sur le cours mondial, selon le moindre de ces taux, ainsi qu'un autre prix pour le pétrole de récupération assistée, et des prix plus élevés pour le pétrole provenant des régions inexploitées, de la côte Est et des gisements sous-marins. Nous n'avons pas proposé qu'il soit lié au cours mondial, car peu de pays ont 85 p. 100 de leur production liée directement au mondial.

Le régime que le Parti conservateur proposait comportait essentiellement un prix du pétrole et une taxe d'accise. Le programme énergétique national comporte évidemment, en ce qui concerne le pétrole, un régime de prix pondéré mais une fois que la situation actuelle qui fait les manchettes se sera éclaircie, les autres aspects du programme que j'estime importants retiendront également l'attention. Le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics est saisi du bill sur le pétrole et le gaz qui vise à instituer un régime pour l'Arctique supérieur, la mer de Beaufort, le delta du Mackenzie, et les gisements sous-marins de la côte Est. Il vise en fin de compte à donner aux Canadiens une meilleure part de leur propre pays. Il y a aussi un régime qui vise à construire des pipe-lines pour desservir le Québec, les Maritimes, la côte ouest et les régions défavorisées de l'est et du centre du Canada. Je considère ce programme comme hautement prioritaire, surtout pour ma propre circonscription. Le programme canadien de remplacement du pétrole annoncé par le ministre